

PROFIL RÉGIONAL DE LA CHAUDIÈRE-APPALACHES

SECTEURS DES PRODUITS BIOLOGIQUES

**Dans le cadre de l'élaboration d'une
stratégie de développement
des produits différenciés**



15 septembre 2003

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES TABLEAUX.....	3
PRÉAMBULE.....	5
1. INTRODUCTION.....	6
2. MÉTHODOLOGIE.....	8
2.1 QUELQUES LIMITES DU PROFIL DE LA CHAUDIÈRE-APPALACHES.....	10
3 CONTEXTE.....	11
3.1 LE BIO ENTRE « MARCHÉ DE MASSE » ET « MARCHÉ DE NICHES ».....	11
3.2 LE CONSOMMATEUR DE PRODUITS BIOLOGIQUES.....	11
3.2.1 <i>Le consommateur québécois.....</i>	<i>11</i>
3.2.2 <i>Les marchés européens et américains en croissance soutenue.....</i>	<i>12</i>
3.2.3 <i>Les motivations canadiennes.....</i>	<i>13</i>
3.3 ÉLÉMENTS D’HISTOIRE DU MOUVEMENT BIOLOGIQUE AU QUÉBEC.....	14
3.4 LA CERTIFICATION BIOLOGIQUE.....	17
4 LA PRODUCTION BIOLOGIQUE.....	19
4.1 AU QUÉBEC.....	19
4.1.1 <i>Les productions animales.....</i>	<i>20</i>
4.1.2 <i>Les productions végétales et autres productions.....</i>	<i>22</i>
4.1.3 <i>Le bio au Québec, d’autres sources.....</i>	<i>23</i>
4.2 ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION BIOLOGIQUE AU QUÉBEC.....	24
4.3 EN CHAUDIÈRE-APPALACHES.....	25
4.3.1 <i>Variété de productions biologiques en Chaudière-Appalaches.....</i>	<i>25</i>
4.3.2 <i>La production biologique, une autre source.....</i>	<i>27</i>
4.3.3 <i>La production biologique sur le territoire de Chaudière-Appalaches.....</i>	<i>27</i>
4.3.4 <i>Les productions animales certifiées biologiques en Chaudière-Appalaches..</i>	<i>28</i>
4.3.5 <i>Les productions végétales certifiées biologiques en Chaudière-Appalaches..</i>	<i>29</i>
4.3.5.1 <i>Céréales et grandes cultures certifiées biologiques.....</i>	<i>30</i>

5. LA TRANSFORMATION DES PRODUITS BIOLOGIQUES	34
5.1 AU QUÉBEC, LA TRANSFORMATION BIOLOGIQUE.....	34
5.2 EN CHAUDIÈRE-APPALACHES, LA TRANSFORMATION BIOLOGIQUE	36
6. DÉFIS DE LA PRODUCTION BIOLOGIQUE AU CANADA, AU QUÉBEC ...	37
6.1 DÉFIS LIÉS AUX MARCHÉS	37
6.2 DÉFIS LIÉS À LA PRODUCTION	38
6.3 DÉFIS LIÉS À LA TRANSFORMATION.....	39
6.4 DÉFIS LIÉS À LA CAPACITÉ ORGANISATIONNELLE DU SECTEUR BIOLOGIQUE	40
6.5 DÉFIS LIÉS À L'IMAGE DU PUBLIC.....	40
6.6 LE SECTEUR BIOLOGIQUE DANS LE CONTEXTE CANADIEN	41
6.7 PISTES DE SOLUTIONS	42
6.8 DÉFIS VIS-À-VIS LA PRODUCTION ET LA TRANSFORMATION CERTIFIÉE BIOLOGIQUE DANS LA CHAUDIÈRE-APPALACHES	44
6.8.1 Avantages de la Chaudière-Appalaches	44
6.8.2 Faiblesses de la Chaudière-Appalaches.....	45
7. CONCLUSION	46
8 BIBLIOGRAPHIE.....	47
ANNEXE 1 : PROFIL DE L'AGRICULTURE CONVENTIONNELLE EN CHAUDIÈRE-APPALACHES.....	50
ANNEXE 2 : TABLEAUX COMPLÉMENTAIRES	52
ANNEXE 3 : DÉFIS RENCONTRÉS EN PRODUCTION BIOLOGIQUE	54
ANNEXE 4 : NOTRE CIBLE, LE CONSOMMATEUR DE PRODUITS DIFFÉRENCIÉS.....	55

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Résumé des étapes marquantes traversées par le secteur biologique au Québec	17
Tableau 2 : Champs de reconnaissance du Centre d'Accréditation du Québec (CAQ), 2003.....	18
Tableau 3 : Répartition des fermes certifiées par organisme certificateur, en 2002.....	18
Tableau 4 : Nombre de fermes certifiées biologiques en productions animales au Québec et pour chacune de ses régions administratives	20
Tableau 5 : Nombre de fermes certifiées biologiques en productions végétales et autres au Québec pour chacune de ses régions administratives	22
Tableau 6 : Répartition des exploitations par système de production, en 2000, au Québec	24
Tableau 7 : Répartition des fermes certifiées par région en 2000.....	25
Tableau 8 : Nombre de fermes certifiées biologiques en Chaudière-Appalaches par production déclarée comme premier et deuxième revenu, excluant l'acériculture ..	25
Tableau 9 : Répartition des productions certifiées biologiques de la Chaudière-Appalaches, selon les principaux certificateurs (OCIA, Québec-Vrai, Garantie-Bio) au printemps 2003.....	27
Tableau 10 : Nombre et superficie des fermes certifiées biologiques selon leur localisation sur le territoire de la Chaudière-Appalaches	27
Tableau 11 : Cheptel et nombre de fermes certifiées biologiques en Chaudière-Appalaches par production animale.....	28
Tableau 12 : Superficies en culture – détails	29
Tableau 13 : Nombre d'établissements et superficies en production de céréales et grandes cultures certifiées biologiques dans la Chaudière-Appalaches.....	30
Tableau 14 : Nombre d'établissements et superficies en prairies certifiées biologiques dans la Chaudière-Appalaches.....	30
Tableau 15 : Nombre d'établissements et superficies en pâturages certifiés biologiques dans la Chaudière-Appalaches.....	31

Tableau 16 : Nombre d'établissements et superficies en arbres fruitiers et petits fruits certifiés biologiques dans la Chaudière-Appalaches	31
Tableau 17 : Nombre d'établissements et superficies en production de légumes frais certifiée biologique dans la Chaudière-Appalaches.....	32
Tableau 18 : Nombre d'établissements et superficies en culture sous abris certifiée biologique dans la Chaudière-Appalaches.....	33
Tableau 19 : Diversité des produits fermiers transformés au Québec, 2000	34
Tableau 20 : Analyse par filière des secteurs de transformation biologique, en 2000	35
Tableau 21 : Entreprises transformant des produits agricoles certifiés biologiques dans la Chaudière-Appalaches	36
Tableau 22 : Avantages et désavantages liés à la production biologique dans le contexte canadien	41
Tableau 23 : Quelques pistes de solutions	42
Tableau 24 : Les producteurs biologiques certifiés et potentiels selon les régions (source MAPAQ 1999).....	52
Tableau 25 : Répartition des surfaces en production biologique certifiée et en transition selon les régions (source MAPAQ 1999)	52
Tableau 26 : Répartition des surfaces par type de culture (source Étude CABQ).....	52
Tableau 27 : Tableau de présentation des fermes laitières	53
Tableau 28 : Présentation des exploitations biologiques de viandes bovines.....	53
Tableau 29 : Répartition régionale des surfaces légumières.....	53
Tableau 30 : Contraintes à l'application et au développement de l'agriculture biologique	54

PRÉAMBULE

Ce portrait de l'agriculture biologique en Chaudière-Appalaches a été réalisé à partir des informations recueillies dans les formulaires de recensement du MAPAQ de Chaudière-Appalaches, en 2000, recoupées avec des renseignements tirés de listes des organismes de certification biologique du Québec. Les textes et autres sections complémentaires insérés prennent leurs assises entre autres dans les documents suivants :

AMOURIAUX, HÉLÈNE, (2000), *Production, transformation et distribution des produits biologiques au Québec, inventaire de la situation et des tendances de développement* ;

ÉQUITERRE (FRÉDÉRIC PARÉ), (2002), *Perceptions et attentes des consommateurs*, Montréal, automne 2002, 21 pp. ;

AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE CANADA (AAC), (2002), *Plan stratégique pour le secteur agricole et agroalimentaire biologique canadien*.

Les références plus secondaires sont nommées dans la bibliographie.

1. Introduction

L'agriculture biologique est restée marginale pendant de nombreuses années. Sa production répondait à un très petit segment du marché de l'alimentation. Elle était perçue davantage comme un courant idéologique que comme une véritable tendance. Les choses ont changé depuis ; on parle davantage de développement durable, de protection de l'environnement et les doutes reliés soulèvent, chez les consommateurs, un questionnement concernant les procédés industriels de la production agroalimentaire.

À l'heure où la demande s'accroît de plus de 10 % par année, l'offre québécoise de produits agricoles et transformés biologiques est loin de suffire, bien que le secteur soit en plein développement avec un taux de croissance d'environ 25 % par année. Il faut savoir qu'une grande partie des produits biologiques offerts au Québec est importée et qu'inversement, une bonne partie de la production québécoise est exportée.

Parce que longtemps reniée, le secteur biologique au Québec n'est encore pas défini avec force précisions. Aucun portrait officiel récent et complet n'existe à l'échelle de la province. Notons cependant un tableau sommaire réalisé en décembre 2002 par les répondants du MAPAQ. On y dénombre les fermes dans chacune des productions et selon les régions administratives du Québec. Ces données, par leur unicité, serviront de base de comparaison dans le présent document. Cependant, au-delà de ces chiffres, on ne peut caractériser les cheptels animaux ou déterminer les superficies en production biologique.

Il faut mentionner aussi le riche travail d'Hélène Amouriaux réalisé en 2000 avec le Centre d'agriculture biologique du Québec (CABQ). Le document « Production, transformation et distribution des produits biologiques au Québec, inventaire de la situation et des tendances de développement » fait état de la situation de la production biologique québécoise. Plusieurs tableaux sont d'ailleurs cités dans les pages suivantes. En revanche, ces résultats, comme le mentionne l'auteure, ne sont pas exhaustifs. Le taux

de réponse des producteurs biologiques de la Chaudière-Appalaches était de 75 %. Ce paramètre varie d'une région administrative à l'autre. Dans le cas des transformateurs, c'est parfois moins de la moitié qui a répondu à l'enquête.

Dans le cadre de l'élaboration de sa stratégie, la TACA a voulu connaître le potentiel de la région en ce qui a trait à la production et à la transformation certifiées biologique. Le MAPAQ, n'ayant pas alors d'information substantielle à offrir, une alliance s'est établie dans l'objectif de profiter aux deux parties.

En avril 2003, la Table agroalimentaire de Chaudière-Appalaches (TACA) s'est associée au répondant provincial du MAPAQ en agriculture biologique, Marcel Roy, agronome, pour produire le présent document, premier portrait approfondi de l'agriculture biologique en Chaudière-Appalaches.

2. Méthodologie

Ce portrait de l'agriculture biologique a été réalisé à partir des informations recueillies dans les formulaires de recensement (CP12) du MAPAQ de Chaudière-Appalaches, en 2000. Ces formulaires sont la base de recensement du MAPAQ, pour les activités agricoles réalisées à travers le Québec. Les informations y sont remises à jour tous les 3 ans. Les formulaires CP12 constituent également la référence lors de la détermination du statut de « producteur agricole ».

Les listes de producteurs de la Chaudière-Appalaches des principaux organismes de certification accrédités constituent le matériel de base de ce projet. Des informations sommaires ont été ainsi recueillies pour près de deux cents producteurs biologiques. Parmi eux, on compte environ 130 producteurs acéricoles.

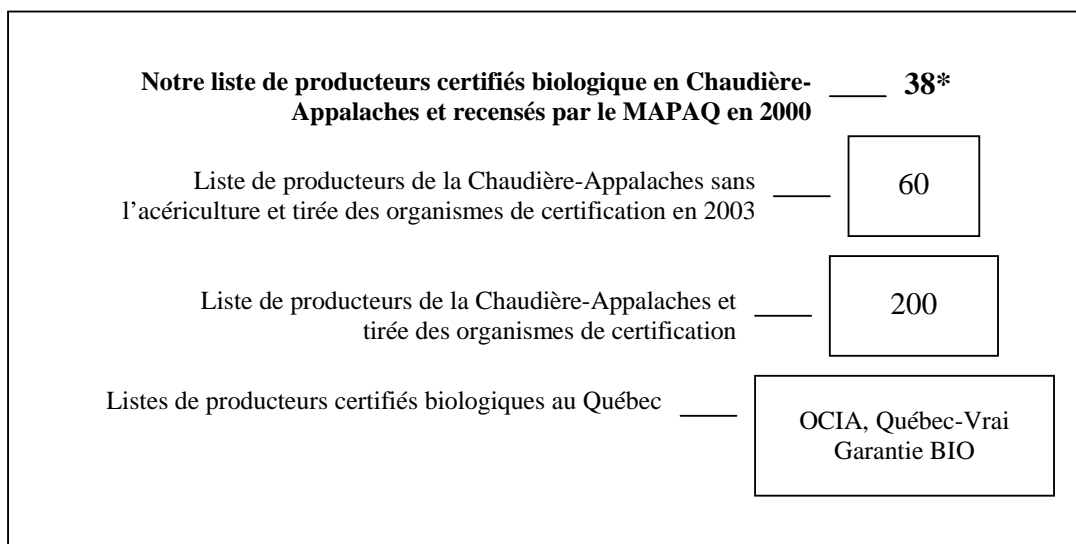
Avant d'interroger la base de données du MAPAQ de Chaudière-Appalaches, ceux-ci ont été retranchés. Ce retrait s'appuie d'abord sur le nombre très changeant d'une année à l'autre, des entreprises acéricoles certifiées biologiques. Il devient alors plus hasardeux d'en fixer le nombre. Les exigences étant moins contraignantes que pour les autres productions – bien que ces normes devraient changer d'ici peu. Les producteurs peuvent piloter leur entreprise du conventionnel au biologique en une courte période. Finalement, le dossier du sirop d'érable conventionnel est, à notre avis, un terrain encore très glissant sur lequel nous ne souhaitons pas encore nous aventurer, ne serait-ce que pour la part biologique. Retenons toutefois que Chaudière-Appalaches abrite la plus grande part des producteurs de sirop d'érable biologique, près de 130, et qu'en comptant cette production, la région occuperait la 1^{ère} position considérant le nombre d'entreprises certifiées biologiques.

Ainsi, nous avons interrogé la base de données du MAPAQ pour obtenir toute information à propos de la soixantaine de producteurs restants. Quelques entreprises n'ont pas pu être retracées pour les raisons suivantes :

- Seuls les établissements agricoles réalisant plus de 5000 \$ en chiffre d'affaires annuel sont tenus de remplir les formulaires CP12 du MAPAQ. Comme dans le secteur biologique il est possible de rencontrer de très petites fermes (en deçà de 5000 \$), il ne faut pas s'étonner de voir certaines non répertoriées par le MAPAQ. Les retracer requiert donc des moyens plus importants.
- Le nombre de fermes biologiques change rapidement. Certaines entreprises sont créées, d'autres sont en transition, mais quelques-unes reprennent la voie conventionnelle ou même ferment leurs portes.
- La saisie des informations du MAPAQ a donc été réalisée en 2000, il y a aujourd'hui trois ans. Dans un secteur en grand changement, tel le bio, il est possible que des entreprises se soient ajoutées au cours de cette période.

Ainsi, le profil de l'agriculture biologique en Chaudière-Appalaches, réalisé à partir des enregistrements CP12 du MAPAQ, comprend 38 entreprises (voir schéma suivant).

Schéma de la méthodologie



* Pour comprendre l'écart de 22 fermes entre la liste du MAPAQ et celle des organismes de certification, voir notes ci haut mentionnées

2.1 Quelques limites du profil de la Chaudière-Appalaches

Malgré l'imprécision due à l'année de saisie des données, l'information la plus complète à ce jour concernant la production agricole biologique reste contenue dans ces fiches CP12. Voici quelques limites suivies de suggestions pour y remédier :

- Il n'était pas possible d'interroger la base de donnée pour connaître la fraction des entreprises étant certifiées. Certaines peuvent seulement être en partie certifiées, particulièrement dans le cas des producteurs laitiers. Est-ce uniquement leurs cultures, les animaux ou est-ce l'ensemble des éléments de la ferme qui est certifié ? Une vérification sur le terrain fut heureusement garante de la réalité.
- Aussi, parce qu'aucune question du formulaire CP12 n'aborde la mise en marché des produits agricoles biologiques, il n'est pas possible d'en préciser les voies privilégiées par les producteurs. Nous savons cependant que certains adoptent l'Agriculture Soutenue par la Communauté, mode mis en place au Québec par Équiterre. D'autres exportent leur entière production. Des directions différentes sont cependant prises par d'autres producteurs biologiques. Quelles sont-elles ?
- Un sondage spécifique indépendant des CP12 du MAPAQ devrait être réalisé. Des questions plus précises et spécifiques au secteur biologique auraient eu l'effet d'aiguiser notre analyse. À l'aube de ce projet, les contraintes étaient autant liées au temps restreint qu'au manque de ressources humaines disponibles. Les données recueillies au cours de ce projet en disent suffisamment pour permettre de dénicher les lacunes et identifier les points forts de la région.

Enfin, il faut noter que d'ici quelques mois, au plus tard au cours de l'année 2004, le Centre d'Accréditation du Québec (CAQ) réalisera un profil québécois du bio à partir des données directement transmises par les organismes de certification.

3 Contexte

3.1 Le bio entre « marché de masse » et « marché de niches »

Le marché bio a été jusqu'à maintenant un marché de niches. Toutefois, avec la montée des parts de marché plusieurs produits biologiques sont en voie de devenir des produits de masse. Ceci signifie, en d'autres termes, que le marché biologique sera davantage une référence à un mode de production qui répond à un cahier des charges plutôt qu'à une philosophie de la production alimentaire. Nous aurons donc de plus en plus de produits biologiques s'adressant au marché de masse où les prix iront continuellement en s'abaissant et nous aurons dans l'autre direction des produits de distinction qui continueront de rechercher la distinction et une valeur ajoutée reconnue.

Actuellement, les prix sont encore assez élevés et font bien souvent du bio un produit haut de gamme (Evina et Platt, 2002).

Les promoteurs du mode de production biologique sont toutefois conscients qu'il faut bâtir l'image du bio non sur une réponse aux crises alimentaires mais sur l'image d'une méthode préservant l'environnement et produisant une alimentation de bon goût.

Au SIAL d'avril 2003 de Montréal, plusieurs nouveaux produits affichaient une appellation biologique. Cette appellation se voulait souvent comme une valeur en plus des distinctions liées à la saveur et à la valeur alimentaire. L'appellation bio est une image de produits sains et de bon goût. Elle fait vendre !

3.2 Le consommateur de produits biologiques

3.2.1 Le consommateur québécois

Selon Léger Marketing (cité par Équiterre, 2000), les personnes qui connaissent davantage les aliments biologiques, au Québec, sont âgées de 45 à 54 ans, ont une

scolarité de niveau universitaire et sont résidents de Montréal (53 % des cas). Les personnes prêtes à payer 20 % plus cher pour des aliments bio ont un revenu annuel familial de 60 000 \$. Lorsque la barre est descendue à 5 % plus cher, 44,8 % des répondants n'occupent pas d'emploi ou ont un revenu de ménage entre 20 000 et 40 000 \$. L'étude Léger Marketing suggère également de cibler les jeunes de 18 à 24 ans ayant un revenu de ménage se situant entre 20 000 et 40 000 \$, tout comme les Baby boomers au revenu de 60 000 \$.

« En novembre 2001, dans le cadre de sa campagne de sensibilisation du grand public à l'agriculture biologique locale, Équiterre a cherché à connaître le comportement et la compréhension des citoyens du Québec, par rapport à l'agriculture biologique ». Voici quelques constats obtenus :

- « Bien que peu de répondants aient donné des réponses concordant exactement avec une définition de l'agriculture biologique, près de la moitié (48 %) des participants ont répondu par des énoncés liés à l'agriculture biologique : « moins ou pas de pesticides », « moins ou pas d'engrais chimiques », « plus près de la nature » « meilleure pour la santé ». 28 % des répondants ont dit ne pas savoir quoi répondre à la question. 21 % ont répondu par des éléments qui n'étaient pas en lien avec l'agriculture biologique. »
- « À la question *si vous avez déjà acheté des produits biologiques, quelle a été votre motivation principale ?*, 33 % ont mentionné leur santé, celle de leurs enfants ou la qualité des aliments. La moitié des répondants avaient déjà acheté des produits biologiques. »
- « Parmi ceux qui n'avaient jamais acheté du bio, 22 % évoquaient le prix ou le manque de disponibilité ; 18 % disaient ne pas connaître les produits biologiques ».

3.2.2 Les marchés européens et américains en croissance soutenue

Le marché des produits biologiques connaît également un essor aux États-Unis et en Europe. On estime le marché du biologique à 8 milliards de dollars annuellement aux

États-Unis avec une croissance de 20 % par année depuis 10 ans. Dans un marché globalement stable, le secteur du biologique apparaît particulièrement effervescent pour le monde alimentaire. La vente s'y fait de plus en plus dans les grandes surfaces et des chaînes spécialisées y consacrent un intérêt central. Entre autres, la chaîne Whole Foods Market Inc. est la plus grande chaîne de magasins d'aliments biologiques au monde avec plus de 130 magasins aux États-Unis et des surfaces moyennes de 40 000 pieds carrés.

En France, près d'un Français sur deux consomme des produits bio et 19 % déclarent le faire de manière régulière, contre seulement 9 % en 1988. Le goût et la qualité motivent la consommation de produits bio pour 66 % des Français. Le bio a profité des crises alimentaires de la viande des dernières années en Europe, une certaine confiance lui est accordée. (Équiterre, 2002)

3.2.3 Les motivations canadiennes

À l'échelle canadienne, un sondage récent, conduit en juin dernier par la firme Léger Marketing, nous indique que 85 % des canadiennes et des canadiens se disent inquiets de l'impact sur leur santé des produits chimiques contenus dans les aliments qu'ils achètent, tandis que 14 % ne manifestent pas cette inquiétude. Les femmes et les personnes de 45 à 54 ans sont les plus inquiètes. La même firme réalisait plus tôt un sondage sur la question des produits bio.

On peut y lire que 33 % des consommateurs choisissent le bio pour la valeur nutritive, 18 % pour le goût, 16 % pour l'absence de pesticide et de fertilisant, 4 % pour l'absence d'hormone de croissance dans les élevages d'animaux et 5 % pour des méthodes de production qui respectent l'environnement. Si l'on pose l'hypothèse que les pesticides, les fertilisants, les hormones et la valeur nutritive sont des éléments ayant un rapport, dans la perception des consommateurs, avec la santé, c'est 53 % des personnes qui consomment bio qui le feraient pour leur santé. (Équiterre, 2002)

3.3 Éléments d'histoire du mouvement biologique au Québec¹

L'agriculture biologique a pris son premier envol sérieux en 1974 avec la mise en place du Mouvement pour l'agriculture biologique (MAB). Ce type d'agriculture reste cependant perçu comme une voie non progressive et non scientifique. En octobre 1978, le programme des services spéciaux du MAPAQ élabore un projet de politique de développement de l'agriculture écologique comprenant entre autres l'approbation d'une aide au financement du MAB ainsi qu'au démarrage d'un réseau de fermes témoins. Le projet, à qui l'on reproche d'être incomplet, est laissé de côté. En 1979, le service des programmes spéciaux organise un groupe de travail dans le but d'appuyer l'agriculture biologique. Trois ans plus tard le service est dissout.

En 1984, suite à la constitution de la filiale québécoise de l'*Organic Crop Improvement Association* (OCIA), en Estrie, des formations sont mises en place, adaptées aux besoins des producteurs. D'autres satellites d'OCIA sont fondés à travers le Québec.

En 1987, le vent tourne au ministère de l'Agriculture. Les autorités du MAPAQ approuvent l'idée d'une table de concertation et d'un plan d'intervention proposée par les représentants du MAB. Le MAPAQ, qui reconnaît l'agriculture biologique comme un mode de production à part entière, annonce des subventions de 3 millions de dollars pour le secteur biologique. La filière s'organise, un réseau de répondants est mis en place et la Fédération d'agriculture biologique du Québec (FABQ) est lancée l'année suivante.

Le MAB s'engage alors dans le programme de certification. Lancée par le MAB et reprise par la FABQ, la marque commerciale pour les produits agricoles québécois *Québec-Vrai* devient, après quelques ratés, spécifique aux produits biologiques.

En 1990, sont mis en place le Centre de développement de l'agrobiologie du Québec (CDAQ) à Warwick, organisme privé, ainsi que le Centre d'agriculture biologique (CAB)

¹ Source majeure : Amouriaux, 2000

de La Pocatière, organisme désigné et supporté par le MAPAQ pour être le centre québécois de formation en agriculture biologique.

En 1994, une table filière issue de la Table de concertation en agriculture biologique, est reconnue comme table filière au même titre que les autres issues du Sommet sur l'agriculture québécoise de juin 1992, à Trois-Rivières.

En 1996, la Loi sur les appellations réservées est adoptée (loi A 20.02). Cette législation vise à encadrer la reconnaissance d'appellations qui sont attribuées à des produits agricoles et alimentaires à titre d'attestation de leur mode de production, de leur région de production et de leur spécificité. Cette loi a également pour objet la surveillance de l'utilisation de ces appellations.

En 1997, quatre organismes de certification sont consultés par la table filière pour élaborer une norme provinciale, adoptée l'année suivante. Le Conseil d'accréditation du Québec (CAQ) est fondé sur cette lancée et a pour mission de faire respecter cette même loi.

Malgré son excellent travail de formation de pointe en agriculture biologique, en 1999, le CDAQ à Warwick ferme ses portes pour des problèmes financiers. Le CAB de La Pocatière, quant à lui, a eu également des difficultés suite à des coupures budgétaires. Heureusement, la revue Bio-Bulle a réussi à survivre, grâce à l'apport de beaucoup de bonne volonté et de bénévolat.

En février 2000, l'appellation « agriculture biologique » est réservée. Tout produit agricole et alimentaire étiqueté « biologique » devra avoir été certifié par le Conseil d'accréditation du Québec (CAQ).

En 2001, la Fédération d'agriculture biologique du Québec (FABQ), regroupant maintenant 200 agricultrices et agriculteurs certifiés biologiques ou en transition, s'affilie à l'Union des producteurs agricoles (UPA).

Au début de l'année 2002, le MAPAQ annonce une enveloppe d'un million de dollars destinée au développement du secteur biologique. Le plan d'action ministériel s'organise comme suit :

- Soutien à la certification, à la surveillance et au contrôle de l'appellation biologique pour l'ensemble des produits biologiques vendus au Québec ;
- Appui au transfert du savoir-faire dans les fermes (assurer l'accès à la formation, à l'information et au soutien technique et accroître la recherche et le transfert technologique) ;
- Structuration et organisation de la mise en marché.

Le MAPAQ, qui voit en l'agriculture biologique une contribution à la diversification de l'agriculture québécoise tout en favorisant la transformation alimentaire en région, mentionne par la même occasion son intention d'adapter aux réalités du secteur biologique la réglementation de même que les programmes de soutien financier du MAPAQ et de La Financière agricole du Québec.

À la fin 2002, le Québec est l'un des premiers gouvernements, avec ceux de la Nouvelle-Zélande et du Royaume-Uni, à voir son système de certification reconnu par les États-Unis. Cela signifie que tous les produits biologiques québécois exportés sur leur territoire doivent être certifiés par un organisme de certification accrédité par le Conseil d'accréditation du Québec. Cette reconnaissance est d'autant plus importante que les États-Unis sont le principal importateur de produits biologiques québécois. Le Québec pourra ainsi conserver et consolider ses acquis sur le marché américain.

Au début de l'été 2003, à la suite du changement de gouvernement, l'enveloppe d'un million de dollars pour l'appui au secteur biologique a été reconduite pour deux ans. Le soutien au Centre d'accréditation du Québec a été accentué.

Tableau 1 : Résumé des étapes marquantes traversées par le secteur biologique au Québec

ANNÉE	ÉVÉNEMENTS MAJEURS
1974	Création du Mouvement pour l'agriculture biologique (MAB)
1983	La ferme Sanders de Compton devient la première ferme certifiée biologique au Québec par OCIA-Vermont
1984	Fondation d'un premier chapitre OCIA au Québec
1985	Réalisation des premières certifications du MAB et publication de la revue « Humus »
1987	Les agriculteurs biodynamiques implantent la certification DEMETER provinciale
1988	Le MAPAQ nomme 12 répondants en agriculture biologique Création du CAB de La Pocatière (Centre d'agriculture biologique) et publication du magazine Bio-Bulle
1989	Constitution de la Fédération d'agriculture biologique du Québec (FABQ)
1990	Le MAPAQ crée la certification Québec-Vrai
1993	Création de la Table Filière biologique
1995	Fondation de l'organisme de certification Garantie Bio
1996	Adoption de la Loi sur les Appellations Réservées par le gouvernement du Québec
1998	Fondation du Conseil d'accréditation du Québec (CAQ)
2000	Application de la loi sur l'appellation biologique réservée Fondation de la Filière des plantes médicinales
2001	Fondation des quatre syndicats affiliés à la FABQ La FABQ rejoint les fédérations de l'UPA

Adapté de AgroExpert Inc., 2003

3.4 La certification biologique

En 2000, la mise en application de la loi sur les appellations biologiques réservées oblige les entreprises à certifier leur production si elles souhaitent utiliser l'appellation « bio ». La même année, le Centre d'accréditation du Québec, « gardien » de cette loi, est fondé. Les normes qu'il impose dans son cahier des charges doivent être considérées comme étant des exigences minimales et s'adressent aux organismes de certification. Elles ont d'ailleurs été élaborées avec les certificateurs du Québec. L'application pratique des méthodes de production biologique requerra donc des normes plus détaillées pour aider les entreprises à mettre au point les meilleurs systèmes possibles qui demeureront acceptables sur les plans social, écologique et économique (CAQ, 2003b). Notons que le Québec est la seule province canadienne à rendre obligatoire ses normes. Le reste du Canada ne dispose que de mesures volontaires.

Le tableau suivant illustre les diverses catégories de produits agricoles et alimentaires présentement couvertes dans les normes de référence biologiques du Québec. Ne peuvent être étiquetés biologiques que les produits faisant partie des catégories incluses.

Tableau 2 : Champs de reconnaissance du Centre d'Accréditation du Québec (CAQ), 2003

CATÉGORIES DE PRODUITS INCLUSES	CATÉGORIES DE PRODUITS EXCLUES
Végétaux	Aquaculture
Animaux	Transformation de fibres végétales
Acéricoles	Foresterie
Transformés et manutentionnés	Production marine

Source : CAQ, 2003d

Les principaux organismes certificateurs accrédités au CAQ sont mentionnés au tableau suivant. La liste s'allonge avec les certificateurs internationaux.

Tableau 3 : Répartition des fermes certifiées par organisme certificateur, en 2002

ORGANISMES CERTIFICATEURS	SIÈGE SOCIAL	NOMBRE APPROXIMATIF DE FERMES CERTIFIÉES AU QUÉBEC
GARANTIE-BIO - ÉCOCERT	Canada	700
QUÉBEC-VRAI	Canada	230
OCIA QUÉBEC	États-Unis	110
OCCP/PRO-CERT CANADA (OCPRO)	Canada	environ une quinzaine
QUALITY ASSURANCE INTERNATIONAL (QAI)	États-Unis	environ une quinzaine
INTERNATIONAL CERTIFICATION SERVICES (ICS/FVO)	États-Unis	environ une quinzaine
TOTAL		1 085

Source : CAQ, 2003c et organismes de certification

4 La production biologique

4.1 Au Québec

Les tableaux suivants illustrent la production biologique à l'échelle du Québec. Selon les répondants du MAPAQ en 2002, on dénombre au Québec 721 producteurs biologiques. Les productions végétales dominent en nombre d'établissements, 622 entreprises par rapport à 99 fermes en productions animales biologiques. Le secteur biologique dans la province de Québec est caractérisé principalement par l'acériculture, le maraîchage, la production de céréales et grandes cultures, celle du lait et finalement de bovins de boucherie.

Contraintes :

- Il n'est pas possible de déduire les volumes de production. Ainsi, nous pouvons connaître d'une région le nombre de producteurs biologiques, sans savoir les superficies de celles-ci. Il devient alors plus difficile d'évaluer le dynamisme de cette région ou encore l'ampleur d'une production par rapport à l'autre.
- Les données de quelques régions ont été fusionnées à celles d'autres régions (ex. : Montréal, Laval et Lanaudière).
- Les informations contenues dans les deux tableaux suivants sont plus ou moins précis quant à la situation dans la Chaudière-Appalaches. Sommairement, on peut cependant dépeindre un premier portrait bio. La région compte plusieurs acériculteurs (191 fermes), 21 fermes producteurs de céréales et grandes cultures, 14 producteurs laitiers, 9 maraîchers, 5 fruitiers et 5 serriculteurs.

4.1.1 Les productions animales

Tableau 4 : Nombre de fermes certifiées biologiques en productions animales au Québec et pour chacune de ses régions administratives

RÉGIONS ADMINISTRATIVES DU QUÉBEC	BOVINS LAITIERS	BŒUFS	OVINS	POULETS	POULES PONDEUSES	CAPRINS	PORCS	AUTRES ÉLEVAGES	TOTAL
BAS-ST-LAURENT	18	1	3						22
SAGUENAY-LAC-ST-JEAN, CÔTE NORD	1 ¹								1
QUÉBEC			1				1	1	3
MAURICIE	2					1			3
ESTRIE	1	3	1						5
MONTRÉAL, LAVAL, LANAUDIÈRE		2		2	1				5
OUTAOUAIS		1				1			2
ABITIBI-TÉMISCAMINGUE, NORD-DU-QUÉBEC		3	1				1		5
GASPÉSIE, ÎLES-DE-LA- MADELEINE		1							1
CHAUDIÈRE-APPALACHES	14	3			2				19
LAURENTIDES	1	1		2					4
MONTÉRÉGIE EST		1		1	1				3
MONTÉRÉGIE OUEST	2								2
CENTRE-DU-QUÉBEC	21	4							25
TOTAL	60	20	6	5	4	2	2	1	100

1. Dans la région du Saguenay Lac-St-Jean, treize fermes laitières sont en transition vers le biologique.

Source : compilation des répondants en agriculture biologique au MAPAQ, 2002

Faits saillants :

- Le Québec compte une centaine d'établissements en production animale certifiée biologique. Celles-ci réalisent principalement leurs activités en production laitière et de boucherie, respectivement 59 et 20 fermes.
- La production de lait se concentre majoritairement dans les régions du Centre-du-Québec, du Bas-St-Laurent et de Chaudière-Appalaches, respectivement 21, 18 et 14 entreprises. Moins d'une dizaine de producteurs de lait sont éparpillés sur le reste du territoire québécois.

- Dans le cas de la production de bœufs de boucherie, on retrouve les fermes réparties de façon relativement égale au Québec, d'une à quatre entreprises par région. Seules les régions de Québec, de la Mauricie, du Saguenay Lac-St-Jean et de la Montérégie Ouest ne comptent aucune ferme certifiée dans cette production.
- Les autres productions animales – ovins, poulets à chair, poules pondeuses, caprins, porcs et autres élevages – sont faiblement représentées dans la province. Une à six exploitations produisent dans ces secteurs de l'agriculture biologique.
- Outre les trois principales régions laitières, aucune ne se distingue de façon marquée en nombre d'entreprises certifiées biologique.
- L'Abitibi-Témiscamingue et Québec détiennent les deux fermes porcines québécoises. Les deux seules entreprises caprines du Québec sont positionnées en Mauricie et dans l'Outaouais. La moitié des entreprises en production ovine du Québec est située dans le Bas-St-Laurent (3 / 6 fermes).

4.1.2 Les productions végétales et autres productions

Tableau 5 : Nombre de fermes certifiées biologiques en productions végétales et autres au Québec pour chacune de ses régions administratives

RÉGIONS ADMINISTRATIVES DU QUÉBEC	ACÉRICULTURE	MARAÎCHER, LÉGUMES	CÉRÉALES ET GRANDES CULTURES	FRUITS ET PETITS FRUITS	SERRES	PLANTES MÉDICINALES	CHAMPIGNONS	MIEL	FINES HERBES	TOTAL
BAS-ST-LAURENT	17	6		3				1	1	28
SAGUENAY-LAC-ST-JEAN, CÔTE NORD		5	2	4						11
QUÉBEC	1	9		1						11
MAURICIE	2	4	2	2	1					11
ESTRIE	40	11	15	3	3	3				75
MONTRÉAL, LAVAL, LANAUDIÈRE	1	17	4		1					23
OUTAOUAIS	2	7	1		2	9				21
ABITIBI-TÉMISCAMINGUE, NORD-DU-QUÉBEC		3	5	1	2		1			12
GASPÉSIE, ÎLES-DE-LA- MADELEINE		2	1		2	3				8
CHAUDIÈRE-APPALACHES	191	9	21	5	5					231
LAURENTIDES	5	14	8	2	3	3				35
MONTÉRÉGIE EST	4	12	21	3	2	1	1			44
MONTÉRÉGIE OUEST		8	10	1						19
CENTRE-DU-QUÉBEC	52	8	21	10		2				93
TOTAL	315	115	111	35	21	21	2	1	1	622

Source : compilation des répondants en agriculture biologique au MAPAQ, 2002

Faits saillants :

- Les exploitations en productions végétales certifiées biologiques – y sont incluses les productions acéricole, de champignon et de miel – sont plus nombreuses au Québec que les entreprises en productions animales.
- L'acériculture, le maraîchage et les grandes cultures comptent le plus grand nombre d'exploitants. Les acériculteurs représentent la moitié des fermes en production végétale biologique au Québec, en 2002 ; les producteurs maraîchers figurent en deuxième place avec le cinquième des producteurs ; finalement, les grandes cultures biologiques occupent plus d'une centaine de producteurs.
- L'acériculture se concentre majoritairement dans Chaudière-Appalaches (191 producteurs), dans le Centre-du-Québec (52 producteurs) et en Estrie (40

producteurs). Les autres régions restent des acteurs marginaux en terme de nombre d'établissements.

- Le maraîchage biologique est une activité pratiquée dans toutes les régions administratives du Québec. Montréal, Laval et Lanaudière, les Laurentides et la Montérégie Est comptent le plus de maraîchers.
- Dans le cas des céréales et grandes cultures, on retrouve le plus de producteurs dans le Centre-du-Québec, la Montérégie Est, Chaudière-Appalaches, puis en Estrie.
- Si les producteurs de sirop d'érable ne sont pas considérés, cinq régions dominent les autres pour le nombre d'exploitations biologiques sur leur territoire. Le Centre-du-Québec, la Montérégie Est, Chaudière-Appalaches, l'Estrie et les Laurentides comptent ainsi entre 30 et 40 producteurs dans ce secteur.
- Trois catégories des productions végétales sont faiblement représentées, celles des champignons, du miel et des fines herbes.
- Le Bas-St-Laurent abrite les deux seules entreprises produisant du miel et des fines herbes.
- On compte en Outaouais le plus grand nombre d'établissements produisant des plantes médicinales biologiques.
- Les fermes de fruits et petits fruits se chiffrent au Québec à près d'une quarantaine. Le Centre-du-Québec se place en première position (10 entreprises). Dans ce secteur, Montréal, Laval, Lanaudière, l'Outaouais, la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine ne comptent aucune ferme.

4.1.3 Le bio au Québec, d'autres sources

Le tableau suivant dessine la répartition des productions certifiées biologiques au Québec. Tiré du document d'Hélène Amouriaux, il confirme la vocation dominante au Québec pour trois productions : le maraîchage, les grandes cultures et l'acériculture.

Tableau 6 : Répartition des exploitations par système de production, en 2000, au Québec

PRODUCTION	PROPORTION (%)
LÉGUMES	38
GRANDES CULTURES	19
ACÉRICULTURE	18
LAIT BOVIN	8
GRANDES CULTURES + LÉGUMES	4
ARBORICULTURE ET VIGNES	4
VIANDES (BOVINS, VOLAILLE, PORCS, OVIN) + LÉGUMES	2
LAIT + [LÉGUMES OU AUTRE ATELIER ANIMAL]	2
POLYCULTURE ÉLEVAGES AUTRES	2
VIANDE BOVINE	1
VOLAILLES	1
AUTRES SYSTÈMES	1

Source : Amouriaux, 2000

4.2 Évolution de la production biologique au Québec

Le tableau suivant a été inséré à titre indicatif seulement. Les données proviennent de sources différentes. Dans la mesure où les informations recueillies ne constituent que des estimations, déterminer la progression du secteur biologique à l'échelle du Québec s'avère ardu. Selon certains, le secteur de l'agriculture biologique est en effervescence. On retient, cependant, de ce tableau, que certaines régions administratives ont vu leur nombre d'entreprises certifiées biologiques croître plus rapidement que d'autres. C'est le cas de la Chaudière-Appalaches et du Centre-du-Québec. Au cours de ces deux années, d'autres régions ont vu leur proportion d'entreprises fondre légèrement, comme en Estrie et en Montérégie.

Tableau 7 : Répartition des fermes certifiées par région en 2000

RÉGION ADMINISTRATIVE	PROPORTION EN 2000 ¹	PROPORTION EN 2002 ²
OUTAOUAIS	5 %	3 %
CHAUDIÈRE-APPALACHES	26 %	35 %
MONTÉRÉGIE	18 %	9 %
ESTRIE	15 %	11 %
CENTRE-DU-QUÉBEC	8 %	16 %
LAURENTIDES	7 %	5 %
MONTRÉAL, LAVAL, LANAUDIÈRE	7 %	4 %
BAS-ST-LAURENT	4 %	7 %
MAURICIE	3 %	2 %
GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE	3 %	1 %
SAGUENAY-LAC-ST-JEAN	2 %	2 %
ABITIBI-TÉMISCAMINGUE	1 %	2 %
CAPITALE NATIONALE	1 %	2 %

1. Source : Amouriaux, 2000

2. Sources : compilation des répondants en agriculture biologique au MAPAQ

4.3 En Chaudière-Appalaches

4.3.1 Variété de productions biologiques en Chaudière-Appalaches

Tableau 8 : Nombre de fermes certifiées biologiques en Chaudière-Appalaches par production déclarée comme premier et deuxième revenu, excluant l'acériculture

	PRODUCTIONS	ÉTABLISSEMENTS DÉCLARANT EN 1 ^{ER} REVENU	ÉTABLISSEMENTS DÉCLARANT EN 2 ^E REVENU	TOTAL
PRODUCTIONS ANIMALES	BOVINS LAITIERS	21	-	21
	BOVINS DE BOUCHERIE	2	1	3
	OVINS	1	-	1
	POULETS DE CHAIR	1	-	1
	ŒUFS DE CONSOMMATION	1	-	1
	TOTAL – PROD. ANIMALES	26	1	27
PRODUCTIONS VÉGÉTALES	CÉRÉALES ET PROTÉAGINEUX	5	16	19
	LÉGUMES FRAIS	3	3	6
	CULTURES ABRITÉES	3	-	3
	FRUITS AUTRES QUE LA POMME	1	-	1
	FOURRAGES POUR VENTE	-	1	1
	TOTAL – PROD. VÉGÉTALES	12	21	31
TOTAL DES ENTREPRISES EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE DANS LA CHAUDIÈRE-APPALACHES		38		

Source : MAPAQ Chaudière-Appalaches, 2000 ; compilation TACA

Faits saillants :

- Selon le recensement du MAPAQ réalisé en 2000, Chaudière-Appalaches détient 26 fermes certifiées biologiques en production animales et 12, en production végétale. Ces fermes sont classées selon la première source de revenu qu'elles déclaraient. Ainsi, 38 fermes ont été répertoriées dans la base de données du MAPAQ de la Chaudière-Appalaches.
- Dans le cas des productions animales, la production laitière arrive en première position quant au nombre d'entreprises, avec plus des $\frac{3}{4}$ des fermes en production animales. Cependant, après une vérification sur le terrain, le total de fermes laitières certifiées en Chaudière-Appalaches s'élèverait plutôt à une quinzaine d'établissements. Les autres fermes certifiaient, en 2002, seulement leurs terres en culture. Cette situation illustre une des limites de la base de données MAPAQ qui ne permet pas de déterminer quelle section de l'entreprise est certifiée.
- Les quatre autres productions animales certifiées biologiques dont on retrouve des fermes dans la Chaudière-Appalaches sont les bovins de boucherie, les ovins, les poulets à chair et les œufs de consommation, avec au maximum 2 entreprises dans chacune des catégories.
- Concernant la production des œufs de consommation, il faut préciser que l'entreprise déclarant cette production comme premier revenu ne certifie qu'une petite part de sa production.
- Dans le cas des productions végétales, la répartition n'est pas aussi tranchée. Les producteurs de céréales et oléagineux arrivent en première place avec 5 fermes certifiées. Ce sont principalement les producteurs laitiers qui déclarent en deuxième revenu cette même production.
- Les « légumes frais » et « cultures abritées » sont, en nombre de fermes, les activités les plus pratiquées ensuite. En incluant les première et deuxième sources de revenu, on compte 6 fermes certifiées produisant des légumes frais et 3, en cultures sous serre.
- Les informations compilées ne sont qu'un aperçu de la réalité de l'agriculture biologique dans la Chaudière-Appalaches compte tenu de l'année de récolte des données (2000).

- Les tableaux et commentaires suivants précisent les superficies et cheptel dans chacune des productions.

4.3.2 La production biologique, une autre source

Le tableau suivant a été construit à partir des listes de fermes des principaux organismes de certification : OCIA, Québec-Vrai et Garantie-Bio.

Tableau 9 : Répartition des productions certifiées biologiques de la Chaudière-Appalaches, selon les principaux certificateurs (OCIA, Québec-Vrai, Garantie-Bio) au printemps 2003

PRODUCTION	NOMBRE D'ENTREPRISES CERTIFIÉES BIOLOGIQUES
GRANDES CULTURES	16
LAIT	14
MARAÎCHAGE	9
FRUITS	2
AVICULTURE	2
SERRICULTURE	2
BOVINS DE BOUCHERIE	1
GRAINS MÉLANGÉS	1
BREBIS ET AGNEAUX	1

Source : listes des organismes de certification de la Chaudière-Appalaches

4.3.3 La production biologique sur le territoire de Chaudière-Appalaches

Tableau 10 : Nombre et superficie des fermes certifiées biologiques selon leur localisation sur le territoire de la Chaudière-Appalaches

MRC	NOMBRE D'ENTREPRISES	SUPERFICIE EN PRODUCTION BIOLOGIQUE (ha)
LOTBINIÈRE	15	1 802,3
L'ISLET	7	762,1
BELLECHASSE	6	453,6
LA NOUVELLE-BEAUCE	3	239,0
BEAUCE-SARTIGAN	2	612,7
MONTMAGNY	2	241,7
L'AMIANTE	1	20,0
VILLE DE LÉVIS	1	10,0
ROBERT-CLICHE	1	5,0
LES ÉTCHÉMINS	0	0,0
CHAUDIÈRE-APPALACHES	38	4 146,4

Source : MAPAQ Chaudière-Appalaches, 2000 ; compilation TACA

Faits saillants :

- Les 38 fermes certifiées biologiques dans la Chaudière-Appalaches occupent 4 146 hectares. Il est par contre probable que toutes ces terres ne soient pas en production biologique et, de ce fait, que la superficie certifiée soit inférieure à celle enregistrée par le MAPAQ.
- Lotbinière compte près de la moitié des fermes certifiées biologiques, lesquelles sont dans cette MRC surtout spécialisées en production laitière. La superficie totale de ces fermes correspond à environ 1 800 hectares.
- Viennent par la suite, en terme d'importance du nombre de fermes certifiées, L'Islet et Bellechasse, avec respectivement 7 et 6 entreprises en production biologique. Ces fermes couvrent 1 200 ha sur le territoire de ces deux MRC.
- Dans les autres MRC se répartissent la dizaine d'entreprises restantes. Les MRC de L'Amiante, de Robert-Cliche et la Ville de Lévis comptent chacune une entreprise certifiée biologique d'une superficie moyenne d'une dizaine d'hectares. La MRC des Etchemins ne possède aucune ferme certifiée sur son territoire.

4.3.4 Les productions animales certifiées biologiques en Chaudière-Appalaches

Tableau 11 : Cheptel et nombre de fermes certifiées biologiques en Chaudière-Appalaches par production animale

PRODUCTION ANIMALE	NOMBRE D'ENTREPRISES	CHEPTEL
VACHES LAITIÈRES	21	941
VACHES DE BOUCHERIE	3	84
VEAUX D'EMBOUCHE	4	61
POULES ŒUFS DE CONSOMMATION	3	7 142
POULETS À CHAIR	1	6 200
CAILLES	1	15
BREBIS	1	50
AGNEAUX DE LAIT	1	30
CHÈVRES LAITIÈRES	3	10
CHÈVRES DE BOUCHERIE	1	6

Source : MAPAQ Chaudière-Appalaches, 2000 ; compilation TACA

Faits saillants :

- Le cheptel de bovins laitiers déclarés par les 21 entreprises laitières se chiffre à 941 têtes. Une vérification sur le terrain, qui rajuste d'abord le nombre d'entreprises à la quinzaine, dénombre plutôt 650 bovins laitiers.
- Dans le cas des bovins de boucherie, 7 entreprises possèdent près de 150 vaches ou veaux d'embouche. La réalité tend vers 5 entreprises pour environ 75 animaux.
- Les 7 140 poules pondeuses certifiées biologiques sont possédées par 3 fermes, dont l'une, à elle seule, en détient 7 000.
- Une autre entreprise produit l'ensemble des poulets à chair biologiques de la région, soit 6 200 volailles.
- Les autres productions animales (cailles, brebis, agneaux de lait, chèvres laitières et de boucherie) comptent quelques entreprises et des cheptels considérablement réduits.
- Les productions animales biologiques suivantes demeurent sous représentées dans la Chaudière-Appalaches : porcs, dindons et volailles exotiques, chèvres, cervidés, bisons, lapins, sangliers, etc.

4.3.5 Les productions végétales certifiées biologiques en Chaudière-Appalaches

Tableau 12 : Superficies en culture – détails

SUPERFICIES EXPLOITÉES	SUPERFICIE (ha)
POSSÉDÉE	3 520,5
LOUÉE DE	(+) 782,6
LOUÉE À	(-) 156,7
TOTALE	4 146,4

Source : MAPAQ Chaudière-Appalaches, 2000 ; compilation TACA

Faits saillants :

- En Chaudière-Appalaches, environ 4 150 ha sont possédées et/ou louées par des producteurs biologiques. Cette superficie n'est pas nécessairement certifiée en sa totalité, cependant, cette donnée nous donne un ordre de grandeur de l'espace occupé en agriculture biologique.
- Si 485 030,5 hectares sont utilisés en production conventionnelle dans la Chaudière-Appalaches, la proportion en biologique se chiffre à moins de 1 %.

- Les fermes occupant une superficie de plus de 100 hectares sont toutes spécialisées en production laitière.
- Les fermes les plus petites réalisent des activités en production végétales sous abris ou en légumes frais.

4.3.5.1 Céréales et grandes cultures certifiées biologiques

Tableau 13 : Nombre d'établissements et superficies en production de céréales et grandes cultures certifiées biologiques dans la Chaudière-Appalaches

CÉRÉALES ET GRANDES CULTURES CERTIFIÉES BIOLOGIQUES	NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS	SUPERFICIE (ha)
CÉRÉALES MÉLANGÉES	19	513,0
SOYA	13	337,6
ENGRAIS VERT	15	166,5
ORGE	10	151,4
MAÏS-GRAIN NON-SUCRÉ	7	107,7
BLÉ ALIMENTATION ANIMALE	4	29,4
SEMENCES - BLÉ ALIM. ANIMALE	1	6,0
BLÉ ALIMENTATION HUMAINE	2	21,6
AUTRE CÉRÉALE : LIN	2	16,0
SEIGLE	2	12,0
CANOLA	1	9,3
SARRASIN	2	8,0
TOTAL - CÉRÉALES ET GRANDES CULTURES		1378,5

Source : MAPAQ Chaudière-Appalaches, 2000 ; compilation TACA

Faits saillants :

- Les cultures de soya et de céréales mélangées occupent la majorité des terres certifiées biologiques en Chaudière-Appalaches.
- Viennent ensuite les superficies en engrais verts, la culture orge et celle de maïs-grain non-sucré.

Tableau 14 : Nombre d'établissements et superficies en prairies certifiées biologiques dans la Chaudière-Appalaches

PRAIRIE	NOMBRE D'EXPLOITATIONS	SUPERFICIE (ha)
LÉGUMINEUSE	22	702,9
GRAMINÉE	25	615,3
MAÏS ENSILAGE OU FOURRAGER	5	43,0
AUTRES CÉRÉALES ENSILO	1	20,5
TOTAL - FOURRAGES		1361,7

Source : MAPAQ Chaudière-Appalaches, 2000 ; compilation TACA

Faits saillants :

- Les prairies de la Chaudière-Appalaches sont autant ensemencées en légumineuses qu'en graminées.
- Une faible proportion l'est en maïs.

Tableau 15 : Nombre d'établissements et superficies en pâturages certifiés biologiques dans la Chaudière-Appalaches

PÂTURAGES	NOMBRE D'EXPLOITATIONS DÉCLARANT	SUPERFICIE (ha)
PÂTURAGES AMÉLIORÉS	26	352,0
PÂTURAGES NATURELS	4	15,5
TOTAL - PÂTURAGES		367,5

Source : MAPAQ Chaudière-Appalaches, 2000 ; compilation TACA

Fait saillant :

- Les pâturages naturels ne sont pas pratique courante dans la régie des producteurs biologiques de la région.

Tableau 16 : Nombre d'établissements et superficies en arbres fruitiers et petits fruits certifiés biologiques dans la Chaudière-Appalaches

ARBRES FRUITIERS ET PETITS FRUITS	NOMBRE D'EXPLOITATIONS DÉCLARANT	SUPERFICIE (ha)
FRAISIERS	3	2,4
BLEUETS GÉANTS	1	1,4
FRAMBOISIERS	1	0,3
TOTAL - ARBRES FRUITIERS ET PETITS FRUITS		6,6

Source : MAPAQ Chaudière-Appalaches, 2000 ; compilation TACA

Faits saillants :

- La production de fraises est la plus importante production biologique de fruits et petits fruits. Seulement quelques entreprises se spécialisent dans ce secteur.
- En vérifiant sur le terrain, il n'y aurait qu'une ferme d'arbres fruitiers certifiés biologique en Chaudière-Appalaches.

Tableau 17 : Nombre d'établissements et superficies en production de légumes frais certifiée biologique dans la Chaudière-Appalaches

LÉGUMES	NOMBRE D'EXPLOITATIONS DÉCLARANT	SUPERFICIE (ha)
POMME DE TERRE	6	9,4
HARICOT FRAIS	2	1,4
CAROTTE	5	1,3
MAÏS SUCRÉ FRAIS	1	1,0
OIGNON	3	0,6
POIS FRAIS	4	0,4
CHOUX	4	0,4
COURGE	3	0,4
FINES HERBES	3	0,3
TOMATE FRAÎCHE	2	0,3
RUTABAGA	2	0,3
POIREAU	2	0,3
LAITUE	3	0,3
AUTRES LÉGUMES FRAIS :		
PANAIS	1	0,3
AIL ET CERISE DE TERRE	1	0,2
ASPERGE	2	0,2
PIMENT	2	0,2
BETTERAVE	2	0,2
ÉCHALOTE	2	0,2
RADIS	2	0,2
CONCOMBRE	2	0,2
ÉPINARD	1	0,1
GOURGANE	1	0,1
CHOUX-FLEURS	1	0,1
BROCOLI	1	0,1
CITROUILLE	1	0,1
AUBERGINE	1	0,1
TOTAL - LÉGUMES FRAIS		18,7

Source : MAPAQ Chaudière-Appalaches, 2000 ; compilation TACA

Faits saillants :

- On retrouve ici la production de six entreprises de la Chaudière-Appalaches, réalisant majoritairement leurs activités à travers l'agriculture soutenue par la communauté (ASC).
- Le maraîchage est marqué par la diversité. La liste de légumes produits – une trentaine – est limitée par les formulaires d'enregistrement CP12. Les variétés ne peuvent être précisées. Notons que l'agriculture biologique est parfois plus encline aux essences ancestrales impossibles à répertorier à ce jour dans les enquêtes du MAPAQ.
- La pomme de terre, le haricot et la carotte sont les principaux légumes cultivés.

Tableau 18 : Nombre d'établissements et superficies en culture sous abris certifiée biologique dans la Chaudière-Appalaches

CULTURE SOUS ABRI	NOMBRE D'EXPLOITATIONS DÉCLARANT	SUPERFICIE (m ²)
TOMATE	3	3 796,8
CONCOMBRE	2	373,4
LAITUE	2	286,7
PIMENT	2	186,7
FINES HERBES	1	136,7
PLANTS DE LÉGUMES EN CAISSETTES	1	97,6
TOTAL - CULTURE SOUS ABRIS		4 877,9

Source : MAPAQ Chaudière-Appalaches, 2000 ; compilation TACA

Faits saillants :

- La tomate biologique est la première production certifiée cultivée sous abri avec près de 3 800 m². Suivent celles du concombre et de la laitue.
- Chaudière-Appalaches compte près de 5 000 m² en cultures abritées certifiées biologiques.
- La Chaudière-Appalaches est pionnière au Québec dans cette production.

5. La transformation des produits biologiques

5.1 Au Québec, la transformation biologique

Au Québec, près de 100 entreprises de transformation sont certifiées biologiques ou en voie de le devenir. La majeure partie des produits bruts d'origine québécoise (ex. : sirop d'érable, soya, légumes) est exportée et la majeure partie des produits finis consommés dans la province est importée (OAQ, 2001).

En décembre 2001, Bio-Bulle consacrait son numéro au portrait de la transformation des aliments biologiques au Québec. On y apprend que la plupart des entreprises de transformation en bio au Québec sont de petite taille et que la transformation se fait souvent de manière artisanale ou près des lieux de production. L'offre est limitée par rapport à la demande, mais les produits sont assez diversifiés. Par ordre d'importance, on note les produits à base de céréales (pains, pâtisserie, etc), les légumes et fruits (confitures, coulis, vins, vinaigre, cidre, lacto-fermentés, plats surgelés), les produits de l'érable, les produits laitiers et les viandes. L'industrie diversifie son offre et tente de répondre à trois nouvelles tendances dans le secteur biologique : les aliments faciles à préparer, les aliments fins et les aliments santé.

Tableau 19 : Diversité des produits fermiers transformés au Québec, 2000

PRODUITS TRANSFORMÉS	PROPORTION (%)
CÉRÉALES	37
FRUITS ET LÉGUMES	21
PRODUITS DE L'ÉRABLE	14
PRODUITS LAITIERS	11
VIANDES	5
AUTRES	12

Source : Amouriaux, 2000

Les entreprises en transformation de produits certifiés biologiques connaissent un certain nombre de défis liés à leur secteur. Peu nombreuses et de petites tailles, elles manquent de moyens financiers et humains pour cibler les marchés et développer leur mise en marché. Les normes strictes et les quantités minimales à transformer freinent l'installation d'unités de transformation à plus grande échelle (manque d'économie

d'échelle). De plus, les difficultés d'approvisionnement en matières premières sont plus fréquentes mais c'est souvent par manque d'information sur les productions et les fournisseurs au Québec. Cependant, les entreprises estiment que la consommation bio représente un potentiel de 4 % du marché alimentaire au Québec avec une perspective de 12 % dans 10 ans.

Toujours selon Bio-Bulle, « le nombre d'entreprises certifiées grimpe de 20 % par année. Cela peut paraître énorme, mais il faut rappeler que l'agriculture biologique est aussi en progression, de 20 % à 30 % par année ».

Le tableau suivant, tiré de l'enquête d'Hélène Amouriaux définit sommairement les perspectives des divers secteurs de la transformation de produits biologiques.

Tableau 20 : Analyse par filière des secteurs de transformation biologique, en 2000

FILIÈRE	COMMENTAIRE ISSU D'UNE ANALYSE PAR FILIÈRE
CÉRÉALES	L'alimentation humaine prédomine sur l'alimentation animale
VIANDES	Tout reste à développer
FRUITS ET LÉGUMES	Une filière innovatrice en plein développement
PRODUITS LAITIERS	Une filière active en pleine croissance
PRODUITS DE L'ÉRABLE	Une croissance maximale déjà atteinte

Source : Amouriaux, 2000

Pour connaître le pouls de la transformation de produits biologiques, à l'échelle provinciale, on ne peut compter que sur ces maigres ressources.

5.2 En Chaudière-Appalaches, la transformation biologique

Tableau 21 : Entreprises transformant des produits agricoles certifiés biologiques dans la Chaudière-Appalaches

CATÉGORIE DE PRODUITS TRANSFORMÉS	ÉTABLISSEMENTS EN PRODUCTION
PRODUITS DE BOULANGERIE	3
ALIMENTS FONCTIONNELS ET NUTRACEUTIQUES / PLANTES MÉDICINALES	2
LÉGUMES TRANSFORMÉS	1
VIANDES ET CHARCUTERIES	3
PRODUITS LAITIERS	1
MIEL, CHOCOLAT ET CONFISERIES	1
TOTAL - TRANSFORMATION CERTIFIÉE BIOLOGIQUE	11

Source : TACA, 2003

Faits saillants :

- La transformation certifiée biologique en Chaudière-Appalaches est mince et principalement axée vers les produits de boulangerie et les viandes, avec chacune 3 entreprises.
- D'après nos travaux et nos recherches, quelques établissements de transformation s'intéressent à la certification biologique et prévoient s'y conformer éventuellement. La contrainte majeure relevée pour l'instant implique les coûts reliés à la certification.

6. Défis de la production biologique au Canada, au Québec

Cette sixième section rassemble le constat, parfois intégral, de quatre organismes :

- Ordre des agronomes du Québec – par le biais de leur publication *AgroNouvelles*;
- Agriculture et Agroalimentaire Canada – via le *Plan stratégique pour le secteur agricole et agroalimentaire biologique canadien* ;
- USDA – à travers le document *Organic Products, Organic Food Industry Report* ;
- Filière biologique du Québec.

Certains commentaires se recoupent et confirment plusieurs tendances dans la production et la transformation biologiques :

- Le soutien à la production et la transformation y est quasi inexistant (service conseil, frais de certification, mise en marché, etc.) ;
- Le marché de la production biologique évolue rapidement ;
- Certains consommateurs sont prêts à consommer une part de leur panier d'épicerie en produits biologiques.

À cette section de perspectives, s'ajoutent en annexe d'autres tableaux reliés aux défis rencontrés dans le secteur.

6.1 Défis liés aux marchés

- L'approvisionnement intérieur ne fournit pas la demande intérieure ;
- Les liens d'affaires sont difficiles entre vendeurs et acheteurs ;
- Les marchés de masse sont difficiles à percer et à soutenir (standardisation des produits, étalement de l'offre dans le temps, etc.);
- Malgré la faisabilité de marchés alternatifs tels que les projets d'agriculture soutenue par la communauté, ceux-ci sont peu répandus et faiblement soutenus ;

- Certains obstacles sont réglementaires et institutionnels, tels que les offices de mise en marché ne permettant pas l'ouverture de canaux de distribution biologique ou encore les exigences sanitaires incompatibles avec les normes bio, etc. ;
- Certains critères de qualité chez les détaillants et les transformateurs difficiles à satisfaire, entre autres la qualité esthétique des produits biologiques ;
- La certification canadienne volontaire limite la reconnaissance internationale et affaiblit la confiance du consommateur canadien et étranger ;
- Le système canadien d'accréditation des organismes de certification n'est pas tout à fait en place ;
- L'agriculture biologique est en voie d'être dénaturée par le système conventionnel de distribution alimentaire (fusions, acquisitions, dégradation des normes, certification et audits administratifs douteux) ;
- L'internationalisation des marchés ajoute des variables dans l'équation de systèmes de production biologiques.

6.2 Défis liés à la production

- Le soutien au processus de transition biologique est peu défini ;
- Dans un monde agricole aux prises avec une problématique de transfert intergénérationnel, les jeunes désireux de démarrer en agriculture biologique venant ou pas de familles terriennes, acquièrent difficilement terres et machinerie agricole à des prix abordables ;
- La recherche et le transfert de connaissances manquent pour soulever des solutions aux problématiques agronomiques majeures ;
- Les besoins d'intrants, d'équipements et de services suivant les normes biologiques forcent les entreprises à se tourner vers l'Europe pour leur approvisionnement. Cette situation ralentit le développement des fermes en production biologique ;
- Le marché des aliments biologiques pour le bétail est un problème récurrent pour les entreprises non autosuffisantes ;

- Sauf au Québec, où depuis des années les fonds fédéraux et provinciaux dédiés à la formation continue sont utilisés pour offrir des cours en agriculture biologique, les occasions de perfectionnement demeurent rares pour les agriculteurs biologiques ;
- À mesure que certains marchés acquièrent de la maturité, les primes déjà existantes ont tendance à baisser ;
- Les agriculteurs biologiques doivent souvent supporter des coûts plus élevés de mise en marché et de distribution que leurs collègues conventionnels, particulièrement parce que les bas volumes impliquent des coûts unitaires supérieurs, le travail s'additionne pour repérer des marchés et également parce que l'organisation de mise en marché des denrées biologiques et de services d'information s'adressant aux producteurs fait défaut ;
- La pollution génique est une menace pour la production biologique, comme la dérive des pesticides et les polluants industriels ;
- Les intrants sont inappropriés aux systèmes de production biologiques ;
- La très lente réceptivité des institutions de formation et des instances publiques à cette méthode de culture en freine toutes les composantes.

6.3 Défis liés à la transformation

- Le nombre d'installations de conditionnement et d'emballage biologique et à contrat sous certification biologique est insuffisant ;
- La sous-capitalisation du secteur de la transformation biologique brime particulièrement le lancement de petites et moyennes entreprises ;
- Les PME ont du mal à se soumettre aux règlements sur la salubrité et l'innocuité, habituellement conçus pour la grande entreprise. Par exemple, les coûts liés à la planification et à la mise en œuvre des protocoles HACCP (Hazard Analysis Critical Control Point) sont onéreux ;
- Le manque de recherche et développement dans le secteur biologique est encore plus criant en transformation ;
- Parce que tous les agriculteurs n'ont pas le savoir-faire et l'équipement pour optimiser la qualité de leurs produits végétaux et animaux, les transformateurs

refusent une portion significative des produits proposés ou n'atteignent pas à une qualité désirée ;

- L'approvisionnement biologique est difficile dans le cas de certains ingrédients et additifs ;
- La logistique, les prix et les coûts d'approvisionnement et de distribution sont d'importants freins ;
- Les relations des transformateurs biologiques avec le secteur conventionnel sont minces ;
- Les normes biologiques sur la transformation sont peu élaborées.

6.4 Défis liés à la capacité organisationnelle du secteur biologique

- Les organisations promouvant l'agriculture et les aliments biologiques sont trop peu nombreuses ;
- Les organisations sont inégalement structurées en régions ;
- Au niveau national, la concertation est ardue ;
- Bien que le vent semble légèrement tourner, la coopération dans les relations entre les grandes organisations agricoles et les organisations du secteur biologique est encore mince.

6.5 Défis liés à l'image du public

- Le bio, gagnant du terrain, subit les attaques des industries chimiques et biotechnologiques, mais aussi celles des médias. Cette situation mène le consommateur vers la désinformation ;
- Les bénéfices du bio pour l'intérêt public en général sont insuffisamment reconnus par les groupes citoyens pro-santé et pro-environnement, les professionnels et les décideurs politiques ;
- Des fondations de bienfaisance découvrent pourquoi la bio devrait être supportée.

6.6 Le secteur biologique dans le contexte canadien

Tableau 22 : Avantages et désavantages liés à la production biologique dans le contexte canadien

AVANTAGES	INCONVÉNIENTS
Croissance annuelle de 20 % dans l'industrie du bio	Les traces de pesticides permis du côté états-unien, mais non approuvées par la certification canadienne
Publicité négative vis-à-vis des OGM	Problème de certification et d'étiquetage des produits
Intérêt croissant des consommateurs pour les modes de production des aliments et techniques agricoles utilisées	Le consommateur n'est pas complètement bien informé à ce propos, précisément les différences avec le conventionnel
L'agriculture biologique est vue comme respectueuse de l'environnement et du bien-être animal	Coûts de production plus élevés comparativement au conventionnel
Bénéfiques pour la santé, car moins de pesticides sont alors utilisés	Les détaillants favorisent les produits locaux biologiques
Saison de croissance limitée pour des raisons climatiques, opportunité pour les productions végétales états-unienne	La production locale minimise la période de transport et la logistique reliée
Sur la côte ouest canadienne, forte tendance de consommation vers l'introduction de produits biologiques dans le mode de vie quotidien	Les produits importés semblent être plus chers que ceux produits localement
Couverture médiatique positive informant les consommateurs des techniques culturales, nouveaux produits et points de vente	Compétition des producteurs locaux et d'autres pays
Perception : 64 % des canadiens perçoivent l'agriculture biologique comme étant plus saine et sécuritaire	Crise potentielle si des éléments génétiquement modifiés, des pesticides sont retrouvés dans un produit bio ou encore si l'emballage identifie d'une manière erronée le produit
Les commerces de détail consacrent de plus en plus d'espace tablette aux produits biologiques	La définition du « biologique » est floue ; les néophytes, nouveaux adeptes n'ont pas de système de valeurs de référence
Connaissance et intérêt de plus en plus marqués au Québec et en Ontario, là où se concentrent les deux tiers de la population canadienne	Frais reliés au listing et à la promotion s'ajoutant au prix des produits biologiques
Les commerces de détail forment leurs employés aux principes de l'agriculture biologique afin de les outiller dans leurs réponses aux questions des consommateurs	La jeune génération, celle intéressée aux produits biologiques, les trouve trop dispendieux.
La classe des jeunes, ceux plus éduqués, est intéressée aux principes de respect de l'environnement et du bien-être animal	Les aliments fonctionnels sont de plus en plus consommés et souvent intégrés aux produits biologiques.
Les transformateurs biologiques canadiens recherchent une matière première que les producteurs ne peuvent produire maintenant	Le marché de la transformation de produits biologiques est relativement petit.

Adapté de USDA, 2002

6.7 Pistes de solutions

Ces pistes de solutions sont louables, mais seront engagées seulement lorsque la volonté gouvernementale s'accordera à celle du milieu.

Tableau 23 : Quelques pistes de solutions

- Concertation entre le gouvernement, les universités, les centres de recherche et les intervenants pour la promotion de la production biologique, les investissements appliqués et le développement de marchés ;
- Sensibilisation des agronomes qui possèdent tous le bagage nécessaire à l'accompagnement de producteurs biologiques ;
- Poursuite des recherches entamées en 1990 ;
- Formation de clubs d'encadrement technique ;
- Octroi de crédits d'impôts pour encourager les pratiques de conservation ;
- Remboursement des frais de certification ;
- Circulation de l'information dans les clubs, au MAPAQ et auprès des entreprises ;
- Homologation des pesticides vivants et ceux provenant de plantes ;
- Cloisonnement évité entre l'agriculture biologique et conventionnelle ;
- Organisation de colloques ;
- Conception de guides de production biologique.

Source : OAQ, 2001

Les éléments suivants sont tirés du *Plan stratégique du secteur des aliments biologiques du Québec 2004-2009* réalisé par la Filière biologique du Québec.

AXE 1 : AMÉLIORER L'APPLICATION DE L'ENCADREMENT RÉGLEMENTAIRE DE L'APPELLATION BIOLOGIQUE AU QUÉBEC

- Cible stratégique 1 : Augmenter la connaissance de l'ensemble des acteurs de la filière biologique au regard de l'application de l'encadrement réglementaire ;
- Cible stratégique 2 : Assurer l'intégrité de l'utilisation de l'appellation biologique ;
- Cible stratégique 3 : Faciliter l'accès à la certification biologique pour les entreprises de production et de transformation ;
- Cible stratégique 4 : Augmenter l'expertise des auditeurs et la rétention de leur savoir-faire pour une meilleure constance dans la qualité des services d'audit.

AXE 2 : DÉVELOPPER LES STRUCTURES DE MISE EN MARCHÉ LOCALES ET RÉGIONALES ET FACILITER L'ACCÈS AU MARCHÉ INTERNATIONAL

- Cible stratégique 1 : Augmenter l'approvisionnement en produits biologiques québécois sur les marchés locaux et régionaux ;
- Cible stratégique 2 : Augmenter la transformation des produits biologiques québécois ;
- Cible stratégique 3 : Développer une stratégie concertée de promotion des aliments biologiques québécois sur les marchés domestiques et les marchés d'exportation ;
- Cible stratégique 4 : Faciliter l'accès des entreprises biologiques québécoises sur les marchés d'exportation par une réglementation canadienne davantage en conformité avec les exigences internationales.

AXE 3 : AUGMENTER L'APPUI PROFESSIONNEL ET TECHNIQUE AUX ENTREPRISES BIOLOGIQUES DÉJÀ ÉTABLIES ET À CELLES EN TRANSITION

- Cible stratégique 1 : Augmenter l'accès à l'expertise et aux connaissances des producteurs biologiques d'expérience pour les entreprises en démarrage et en transition ;
- Cible stratégique 2 : Développer des outils pour faciliter la transition vers l'agriculture biologique ;
- Cible stratégique 3 : Augmenter le réseautage de l'expertise en matière d'appui professionnel et technique au secteur biologique ;
- Cible stratégique 4 : Augmenter les services conseils de groupes aux entreprises biologiques établies ou en transition ;
- Cible stratégique 5 : Augmenter l'intérêt pour l'offre en formation au secteur biologique ;
- Cible stratégique 6 : Structurer le transfert technologique sur les fermes et développer la recherche fondamentale en agriculture biologique.

AXE 4 : AMÉLIORER L'APPUI FINANCIER AU SECTEUR DES ALIMENTS BIOLOGIQUES

- Cible stratégique 1 : Augmenter l'intérêt du gouvernement du Québec et de l'Union des producteurs agricoles à soutenir le développement du secteur biologique ;

- Cible stratégique 2 : Développer des mesures d'adaptation au secteur biologique dans les programmes de sécurité du revenu et d'assurance récolte de la Financière agricole ;
- Cible stratégique 3 : Augmenter l'expertise des conseillers en financement agricole au regard des particularités de l'agriculture biologique ;
- Cible stratégique 4 : Soutenir financièrement la mise en œuvre du plan stratégique 2004-2009 du secteur des aliments biologiques du Québec.

AXE 5 : DIMINUER LES IMPACTS NÉGATIFS QUE PEUVENT AVOIR LES OGM SUR LA QUALITÉ ET LE COMMERCE DES ALIMENTS BIOLOGIQUES

- Cible stratégique 1 : Développer des moyens de maintenir la capacité concurrentielle du secteur des aliments biologiques sur les marchés au regard des OGM ;
- Cible stratégique 2 : Accentuer les revendications pour protéger les cultures biologiques de la menace que représente la présence des OGM ;
- Cible stratégique 3 : Adapter les pratiques commerciales pour tenir compte des impacts des contaminations géniques dans certaines productions.

6.8 Défis vis-à-vis la production et la transformation certifiée biologique dans la Chaudière-Appalaches

6.8.1 Avantages de la Chaudière-Appalaches

- Garantie Bio, principal certificateur au Québec, situé sur le territoire de la Chaudière-Appalaches ;
- Proximité du répondant provincial en agriculture biologique, Marcel Roy, agronome au Centre de services du MAPAQ de Lévis, également responsable de la section « agriculture biologique » du site Internet Agri-Réseau ;
- Densité de producteurs laitiers biologiques dans Lotbinière (Club Lait Bio) ;
- Proximité de Québec, où le bassin de population est plus concentré et où la part de consommateurs type est importante ;
- Réseau d'agriculture soutenue par la communauté déjà mis en place dans 6 fermes de Lévis et de Bellechasse (la demande de produits biologiques dépasse l'offre) ;

- Proximité du Centre d'agriculture biologique du Québec (La Pocatière) ;
- Disponibilité de terres sur lesquelles aucun pesticide ou engrais chimique n'a été épandu (L'Islet, Les Etchemins) ;
- Présence, dans la région, de trois transformateurs de céréales ;
- Région pionnière dans la production de tomates en serres certifiées biologique (expertise développée).

6.8.2 Faiblesses de la Chaudière-Appalaches

- Faible offre de produits agricoles et transformés certifiés biologiques (peu de fermes dans certaines productions, faible cheptel, faibles superficies comparativement au conventionnel) ;
- Services conseil peu disponibles ;
- Consommateur de produits biologiques moins présent en Chaudière-Appalaches (voir annexe 4 – *Notre cible*) ;
- Le prix des terres, artificiellement élevées, surtout par la pression de la production porcine, limite le démarrage d'entreprises, entre autres celles visant l'agriculture biologique.

7. Conclusion

Comme à l'échelle du Québec, les productions certifiées biologiques de la Chaudière-Appalaches sont faiblement représentées. Dans le secteur de la transformation, la tendance est encore plus importante. Cette opportunité – peu d'acteurs dans le réseau – peut être saisie par les entrepreneurs intéressés au mode biologique. Plusieurs obstacles se présentent cependant sur cette route. L'accompagnement y est quasi absent et les nouveaux adeptes doivent agir à titre de pionniers dans un secteur où la production locale confronte celle internationale.

8 Bibliographie

AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE CANADA (AAC), (2002), *Plan stratégique pour le secteur agricole et agroalimentaire biologique canadien*, Canada, mars 2002, 54 pp.

AGRICULTURE, FOOD AND RURAL DEVELOPMENT (ALBERTA), (2003), *Organic Consumer Profile*, site consulté en juin 2003,

http://www.agric.gov.ab.ca/Organica/food/organic/organic_profile.html.

AGROEXPERT INC., (2003), *Guide de transition en agriculture biologique*, publié pour la Fédération d'agriculture biologique du Québec, Sherbrooke, 44 pp.

AMOURIAUX, HÉLÈNE, (2000), *Production, transformation et distribution des produits biologiques au Québec, inventaire de la situation et des tendances de développement*, Québec, réalisé pour le Centre d'agriculture biologique du Québec, de septembre à avril 2000, 87 pp.

BÉLANGER, RENÉ, (2001), Transformation des produits *biologiques* Le Québec part de loin, *Bio-Bulle*, décembre 2001, http://www.cab.qc.ca/biobulle_03b.jsp?id=292.

CENTRE D'ACCREDITATION DU QUÉBEC (CAQ), (2003a), *Cahier III : Programme d'admission de produits au Québec*, Montréal, réédité le 22 avril 2003, 8 pp.

CENTRE D'ACCREDITATION DU QUÉBEC (CAQ), (2003b), *Cahier VI : Normes biologiques de référence du Québec*, Québec, réédité le 13 février 2003, 41 pp.

CENTRE D'ACCREDITATION DU QUÉBEC (CAQ), (2003c), communication téléphonique avec Thierry Boyer, responsable des communications au CAQ, 19 août 2003.

CENTRE D'ACCREDITATION DU QUÉBEC (CAQ), (2003d), *Organismes agréés pour certifier des produits agricoles et alimentaires biologiques vendus sur le marché québécois*, Montréal, mai 2003, 4 pp.

ÉQUITERRE (FRÉDÉRIC PARÉ), (2002), *Perceptions et attentes des consommateurs*, Montréal, automne 2002, 21 pp.

EVINA, EMMANUELLE ET VÉRONIQUE PLATT, (2002), «Le bio sort de sa niche», *Magazine Points de vente*, juillet 2002.

FILÈRE BIOLOGIQUE DU QUÉBEC, (2003), *Plan stratégique du secteur des aliments biologiques du Québec, 2004-2009*, Québec, 27 pp.

GROUPE D'ANALYSE DES MARCHÉS INTERNATIONAUX (GRAMI), (2002), *États-Unis, Nouvelle-Angleterre, Secteur des aliments biologiques*, CETAI-HEC, Québec, printemps 2002, 36 pp.

MAPAQ, (1999), Profil sommaire de l'industrie agroalimentaire, Région de Chaudière-Appalaches, Québec, juin 2000, 4 pp.

MAPAQ, (2002A), *Grands axes du nouveau programme de soutien à l'agriculture biologique*, communiqué de presse, Lévis, le 14 février 2002, 2 pp.

MAPAQ, (2002b), «Le profil du consommateur et de ses habitudes», *Bioclips+*, volume 5, numéro 3, juin 2002.

ORDRE DES AGRONOMES DU QUÉBEC (OAQ), (2001), L'agriculture biologique : une alternative à considérer, *AgroNouvelles*, octobre 2001, 6 pp.

TREMBLAY, (2000), Suzanne, « Le marché de la cuisine ethnique », Chronique des marchés, Direction du développement de la transformation alimentaire et des marchés, 14 avril 2000,

http://www.carrefouralimentaire.com/Francais/InfoCentre/page_ChronHebdo20000414_1.htm.

UNITED STATE DEPARTMENT FOR AGRICULTURE (USDA) – FOREIGN AGRICULTURAL SERVICE, (2002), *Canada Organic Products ORGANIC FOOD INDUSTRY REPORT*, 38

pp.

Annexe 1 : Profil de l'agriculture conventionnelle en Chaudière-Appalaches

« En 2000, la région de la Chaudière-Appalaches comptait 5 343 exploitations agricoles, pour une superficie de 485 030,5 hectares. »

« Les bovins de boucherie, les cerfs de Virginie et les bisons se classent au premier rang de leur cheptel respectif à l'échelle du Québec. Au deuxième rang, à l'échelle québécoise, on trouve les cheptels porcins, de bovins laitiers, de poules pondeuses, d'œufs de consommation, de chevaux et du nombre de ruches. »

« La région occupe le quatrième rang quant à la production de céréales et oléagineux. Le maïs-grain, l'orge, l'avoine, le blé pour l'alimentation animale et le canola sont les principales céréales en culture. »

« Les superficies consacrées aux prunes et aux bleuets en corymbe représentent respectivement 23 % et 19 % des cultures fruitières. Suivent ensuite les cultures de la fraise et de la framboise. »

« Les superficies en fourrages et en pâturages dans la Chaudière-Appalaches se classent au premier rang des régions du Québec. »

« Dans le cas des légumes frais et des cultures abritées, les superficies consacrées représentent moins de 5 % du territoire. »

« En horticulture ornementale, que ce soit en conteneurs ou en plein champ, les superficies allouées sont réservées aux essences forestières, aux plantes vivaces et rosiers, ou aux arbres de Noël. »

« Les érablières correspondent au territoire le plus élevé à l'échelle provinciale. Les terres en friche occupent une superficie de 4 181,3 hectares, soit 12,8 % des superficies en friche au Québec. »

Source : Extraits du portrait régional réalisé par le MAPAQ (section Chaudière-Appalaches) en 2000

Annexe 2 : Tableaux complémentaires

Tableau 24 : Les producteurs biologiques certifiés et potentiels selon les régions (source MAPAQ 1999)

RÉGIONS	AT	BSL	CA	CQ	E	GIM	L	Ma	Mo	MLL	O	Qc	SLJ	Total
PRODUCTEURS CERTIFIÉS	10	30	90	53	42	16	27	15	60	29	28	11	16	427
PRODUCTEURS DISANT PRATIQUER L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE EN TOTALITÉ	66	130	187	122	149	24	64	55	192	77	151	69	13	1299
PRODUCTEURS DISANT PRATIQUER L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE EN PARTIE	295	865	1104	664	1523	135	378	454	1995	375	451	355	470	9063

Cité par Amouriaux, 2000

Tableau 25 : Répartition des surfaces en production biologique certifiée et en transition selon les régions (source MAPAQ 1999)

RÉGIONS	AT	BSL	CA	CQ	E	GIM	L	MA	MO	MLL	O	QC	SLJ	Total
HA BIO	248	294	2595	2186	1667	9	494	92	2195	357	924	88	410	11 559
HA TRANSITION	21	920	655	217	53	1	1488	3	267	389	25	0	4,5	2704
SURFACE TOT. EN MILLIERS HA	188	335	469	370	317	40	121	112	647	137	154	108	186	3184
SURFACE BIO/SURFACE TOTALE (%)	0,14	0,36	0,69	0,64	0,54	0,02	0,53	0,08	0,4	0,54	0,6	0,08	0,2	0,45

Cité par Amouriaux, 2000

Tableau 26 : Répartition des surfaces par type de culture (source Étude CABQ)

TYPE DE CULTURE	FOURRAGES	CÉRÉALES	OLÉOPROTÉAGINEUX	VERGERS	LÉGUMES ET PETITS FRUITS	ÉRABLIÈRES	AUTRES (JACHÈRES, ENGRAIS VERTS)
HA EN BIO ET EN TRANSITION	3420	3181	2530	52	535	3617	923
ÉVOLUTION 98/99 (%)	4	11	32	-1	32	13	-76
% DE LA PRODUCTION TOTALE QUÉBEC	0,3	0,4	0,3	0,2	0,9	4,9	0,2

Cité par Amouriaux, 2000

Tableau 27 : Tableau de présentation des fermes laitières

RÉGIONS	BSL	CA	CQ	E	Mo	MLL	O	SLC	Qc
FERMES LAITIÈRES BIO	-	2	5	3	-	-	1	1	12
FERMES EN CONVERSION	11	8	9	-	2	1	-	-	31
SURFACE MOYENNE EN HA/FERME ¹	148	94	116	161	123	40	295	300	134
EFFECTIF MOYEN DE VACHES LAITIÈRES PAR FERME*	30	46	69	45	22	10	110	80	48

1. Les résultats annoncés ne sont pas exhaustifs, car issus d'un taux de réponse de 47 % pour les producteurs de lait et 60 % pour les producteurs de viande.

Cité par Amouriaux, 2000

Tableau 28 : Présentation des exploitations biologiques de viandes bovines

RÉGIONS	BSL	CA	E	MA	Mo	MLL	O	Qc
FERMES VIANDE BOVINE BIO	1	-	2	2	3	-	1	9
FERMES VIANDE BOVINE EN CONVERSION	-	1	-	-	1	2	-	4
SURFACE MOYENNE EN HA/FERME*	95	115	62	37	64	120	295	85
EFFECTIF MOYEN DE VACHES ALLAITANT/FERME	11	40	31	19	23	85	130	42

Cité par Amouriaux, 2000

Tableau 29 : Répartition régionale des surfaces légumières

RÉGIONS	AT	BSL	CA	CQ	E	GIM	L	MA	Mo	MLL	O	Q	SLJ	Qc	ÉVOLUTION 98/99
HA BIO	3	11	27	58	91	8	25	33	79	81	30	9	9	464	31 %
HA CONVERSION	0	1	15	2	6	1	0	3	15	1	25	0	4	73	

Cité par Amouriaux, 2000

Annexe 3 : Défis rencontrés en production biologique

Tableau 30 : Contraintes à l'application et au développement de l'agriculture biologique

- Isolement de la production biologique
- Isolement face au service conseil, à la recherche et développement, au soutien gouvernemental
- Manque de concertation des principaux intervenants du domaine agricole afin de soutenir le secteur adéquatement
- Recherche et développement
- Fonds plutôt orientés vers la demande
- Efforts de recherche pas toujours orientés vers les besoins du milieu
- Déficience importante en transfert technologique
- Aspect environnemental
- Dérive possible de pesticides en provenance de cultures avoisinantes
- Coûts supplémentaires
- Frais de certification
- Perte de valeur ajoutée lors de la transition et dans les zones tampon
- Assurances
- Aucun programme de soutien (assurance récolte, assurance stabilisation)

Source : OAQ, 2001

Annexe 4 : notre cible, le consommateur de produits différenciés

Existe-il un profil type du consommateur de produits différenciés, c'est-à-dire des produits qui correspondent à la définition énoncée au début de ce document[?] Nous n'avons pas trouvé de définition type qui corresponde à ce profil. Cependant, en se basant sur l'approche par segmentation de marché et en se référant aux grandes tendances de consommation, il est possible d'en dresser un portrait type. C'est une définition assez large capable de répondre au concept de produits différenciés tel que nous avons tenté de le caractériser.

Pour ce qui est de notre profil type de consommateurs de produits différenciés, les préoccupations majeures qui dominent sa motivation sont la santé, le plaisir, la sécurité et le respect de l'environnement.

Le consommateur de produits différenciés est plus souvent une femme car elle est davantage préoccupée par la valeur santé, famille et hospitalité.

Il a un revenu plus élevé que la moyenne², ce qui lui permet d'associer des préoccupations de santé, qualité et plaisir.

Il se retrouve plus souvent dans la tranche d'âge 40 à 70 ans, période où la disponibilité monétaire est plus élevée et les préoccupations liées à la santé plus présentes.

Il mange plus souvent dans les bons restaurants qui offrent des plats cuisinés à partir de produits différenciés et de produits frais, plus spécialement les produits de terroirs. Ces sorties sont en même temps des occasions pour la découverte de nouveautés et le plaisir partagé.

² Au-dessus de 60 000 \$, selon un sondage Léger Marketing (MAPAQ, 2002b).

Il fréquente davantage les halles alimentaires et les magasins spécialisés que les supermarchés. Dans ces derniers, il s'approvisionnera davantage auprès des comptoirs spécialisés.

Il est un client exigeant qui recherche dans ses choix alimentaires la qualité du produit ainsi que celle du service. Il est sensible aux saveurs du produit et recherchera souvent ceux qui se distinguent. Il aime se montrer connaisseur et à se documenter sur les produits (vins, fromages, fruits de mer, produits du terroir, etc.).

Il est sensible aux arguments écologiques et à la manière dont la nourriture est produite. C'est un consommateur fidélisable, s'il est satisfait.

Il voyage plus souvent que la moyenne à l'extérieur du Québec et entre en contact avec des traditions culinaires différentes. Il est davantage ouvert à la nouveauté et à la découverte.

Un autre type de consommateur se dessine. « Le profil des amateurs de cuisine cosmopolite est le suivant : ils sont plutôt jeunes, scolarisés, sensibilisés au multiculturalisme, ouverts aux innovations et aiment expérimenter et découvrir de nouveaux produits sans regarder trop à la dépense » (Tremblay, 2000).